ASSOCIATION LES YEUX FERTILES DES ENFANTS

Association loi de 1901, déclarée le 23 juillet 2004, n° d'enregistrement 12111970 1 rue racine, 92120 Montrouge <u>lesyeuxfertilesdesenfants@gmail.com</u> 07 81 64 28 30

Adhésion à l'association

nt)
с
ure

Un reçu vous sera donné après réception de l'inscription si vous nous le spécifiez

REGLEMENT INTERIEUR

Association « Les Yeux Fertiles Des Enfants » Association loi de 1901, déclarée le 23 juillet 2004, n° d'enregistrement 12 11 19 70

Adhésion

Tout élève ayant acquitté son droit d'adhésion de 15 € devient naturellement membre de droit de l'association Les Yeux Fertiles des Enfants régie par la loi de 1901. L'adhésion enregistrée est définitive et valable jusqu'au terme de la saison en cours.

Inscription aux ateliers enfants

L'inscription est annuelle pour les ateliers, forfaits et carte. Elle se règle directement à l'intervenant. Le paiement en début d'année scolaire peut être effectué par remise de plusieurs chèques (de 1 à 10 chèques échelonnés de septembre à juin).

Remboursement

Une période d'essai de 1 atelier est possible. L'inscription à l'association peut s'effectuer après cet atelier d'essai. Passé ce délai, l'adhésion est obligatoire et l'inscription définitive. Aucune somme versée à l'association ou aux professeurs ne sera remboursée en cas d'arrêt.

Exceptions : 1- maladie grave (sur présentation d'une attestation médicale)
2- mutation professionnelle de la cellule familiale (avec justificatif) Dans tous les cas, les droits d'adhésion restent acquis.

Assistance aux ateliers

L'assistance régulière aux ateliers est vivement souhaitée et les professeurs apprécient d'être prévenus à l'avance par téléphone en cas d'absence (par exemple, pour prévoir les groupes lors de travaux collectifs).

Notez bien le numéro de téléphone des professeurs en début d'année!

Les absences répétées (motivées ou non) ne donneront aucun droit à une forme quelconque de rattrapage.

Absence de l'intervenant·e

Dans l'éventualité d'une absence, l'intervenant e sera remplacé e ou l'atelier sera rattrapé. Toutefois, l'Association des Yeux Fertiles ne pourra être tenue responsable (ni redevable financièrement) en cas d'obligation gouvernementale de fermer ou passer en visio nos ateliers.

Vacances scolaires

Les ateliers fonctionnent suivant le calendrier scolaire. Les cours débutent fin septembre et se terminent mi-juin, après l'exposition. Se référer aux dates précises de chaque année, indiquées sur notre site et notre brochure.

Vie associative

Une exposition des travaux et une projection ont lieu chaque fin d'année scolaire. Venez y assister nombreux ; pour partager un moment de convivialité, échanger, s'émerveiller, et rendre fier votre enfant! Vous rendrez un beau service aux **Yeux Fertiles des Enfants** en parlant de nous autour de vous, de nos ateliers et nos évènements!

Nous serons ravis de vous fournir quelques dépliants pour votre entourage.

LE BUREAU